



On forme au Château ?

Mieux que la convention des hôtels et cafés / restaurants, la convention UGEM !

Un seul point à l'ordre du jour du CE relatif au projet de reprise par MGEN Union de l'activité exercée au sein du Centre de Formation du Château de La Verrière – 78320 LA VERRIERE, relevant de la Maison des Universitaires (Article L.432-1 du Code du Travail).

En rappel : la Maison des Universitaires est une société coopérative créée en 1938. En 1986, une convention a été conclue entre la MGEN et la Maison des Universitaires, amenant cette dernière à gérer les fonds des structures hôtelières placées dans le « giron » Mgen (initialement elles avaient en charge l'accueil des patients mutualistes et de leur famille lors de soins dans des centres urbains). En 2002, une décision de désengagement institutionnel a été prise (l'Assemblée Générale de décembre devrait acter la dissolution de la société coopérative « Maison des Universitaires »).

Le Château de La Verrière compte parmi les structures concernées, la Mgen étant propriétaire des murs. Par ailleurs, les activités d'intendance et d'hébergement étaient majoritairement dédiées à la Mgen. Le Château de la Verrière est également un site important de formation du groupe. Dès le début de l'année 2008, l'activité du Château de La Verrière devrait être toute dédiée à la MGEN. Deux salariés seraient en conséquence intégrés à l'effectif de Mgen Union (transfert des contrats des salariés en application de l'article L 122-12 alinéa 2 du Code du travail « *S'il survient une modification dans la situation juridique de l'employeur, notamment par succession, vente, fusion, transformation du fonds, mise en société, tous les contrats de travail en cours au jour de la modification subsistent entre le nouvel employeur et le personnel de l'entreprise.* »

Ces salariés continueraient à exercer les mêmes activités et sur le même lieu de travail (Château de La Verrière), ce qui impliquera la négociation d'un accord d'adaptation, ces personnes étant actuellement sous Convention Collective des hôtels, cafés/restaurants (délai « d'adaptation », dit « de survie » de 15 mois maximum, durant lequel des négociations doivent être engagées).

A noter que cette démarche doit s'inscrire dans le cadre de la commission paritaire de négociation et que son aboutissement conduira à une consultation des élus du Comité d'Établissement Mgen Union (objectif de délai affiché par l'employeur : janvier 2008).

Vote « pour » à l'unanimité des organisations syndicales

De plus en plus de salariés «intouchables » ...

Si nous sommes satisfaits de constater un accroissement constant des effectifs à Mgen Union, notamment de cadres, nous manifestons quelques inquiétudes quant aux moyens laissés aux organisations représentatives du personnel pour joindre les salariés, de plus en plus nombreux, qui se situent « hors place ». Notre préoccupation porte tant sur l'angle strictement syndical, que sur l'information relative aux œuvres sociales et prestations tourisme du Comité central d'entreprise auxquelles ces salariés sont susceptibles de prétendre. Si nous avons libre circulation dans l'entreprise sous réserve de ne pas perturber l'organisation du travail, quelles possibilités nous sont octroyées pour contacter ces salariés, sur les métiers « conseiller en développement mutualiste », « journaliste » - CDI, temps partiel – ou sur les sites (Centre informatique de Tours, Espace Saint Michel, et désormais «Château de la Verrière »). Une trentaine de salariés, aujourd'hui,... combien demain ?

Ce constat méritera certainement réflexion au niveau de la branche professionnelle, comme au niveau de l'entreprise.

Non, Monsieur le Directeur des Ressources Humaines, la CFDT ne « passera » pas par une autre organisation syndicale (exemple à Tours), ou par l'employeur, pour faire tenir ses informations ou tracts aux salariés « hors place ». Cela n'est-il pas dans la norme des choses ? Nous revendiquons le simple droit d'exercer nos mandats.

Prochain Comité d'Établissement le 20 décembre 2007

Pour vous informer sur l'actualité syndicale à la Mgen, un seul clic

<http://www.cfdt-mgen.org>

